

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2011

Date de convocation : 30.08.2011

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mme MAUREL, MM. GIRAUX, MACHEFERT, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, MM. HANNIER, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : M. PANNAUD, GODARD, Mmes FALLOURD, GRELET, SAUZÉ.

Excusé : M. NAUD,

Absents : Mme LAFOND, MM. DAUNAS, DUPONT

Secrétaire de séance : M. RICHON

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2011

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2011

PERSONNEL COMMUNAL (remplacements congés, recrutement adjoint technique territorial)

Recrutement adjoint technique territorial

Monsieur de ROUX indique qu'il convient de pourvoir au remplacement d'un agent des services techniques qui a demandé à être placé en position de disponibilité.

Il propose de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet et de procéder au recrutement par voie de mutation à partir du 15 Novembre.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition.

Remplacement d'un agent en congé maternité et d'un agent en congé maladie

Monsieur le Maire explique au Conseil la nécessité de procéder au remplacement de Mme GRATIOT adjoint administratif à temps complet, en congé maternité à compter du 6 Septembre prochain.

Pour ce faire, il propose de recruter un agent contractuel du 6 Septembre au 31 Décembre 2011 rémunéré sur la base de l'Indice Brut 297.

Afin de remplacer un adjoint technique territorial à temps complet, en congé maladie, Monsieur de ROUX propose, afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques, de recruter un agent contractuel rémunéré sur la base de l'indice brut 297.

Il souligne que les services techniques, actuellement, en raison des congés annuels et des congés maladie, fonctionnent avec un tiers des effectifs.

Les administrés se plaignent de travaux non réalisés notamment le fauchage des routes. Il est donc urgent de procéder au remplacement des deux agents.

Monsieur FOURRÉ indique qu'il a contacté POLE EMPLOI en vue du recrutement d'un agent contractuel polyvalent.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le recrutement d'agents contractuels en vue de remplacer le personnel en congé maternité et en maladie et mandate le Maire pour signer les contrats de travail à intervenir.

RAPPORT SUR L'EAU

Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux, délégataire, a remis son rapport annuel 2010 sur l'eau. Celui-ci a été présenté au Comité Syndical lors de la réunion du Syndicat Intercommunal AEP de Chaniers du 11 Juillet dernier avec celui remis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Monsieur de ROUX donne lecture du rapport :

TERRITOIRE : Le service d'eau potable du SIAEP regroupe les communes de Brives sur Charente, Chaniers, Cherac, Courcoury, Dompierre sur Charente, Fontcouverte, les Gonds, Montils, Rouffiac, Salignac sur Charente, Saint Sever de Saintonge soit une population desservie de 11 421 habitants. (5585 abonnés)

EXPLOITATION : Le service est exploité en affermage par la Société Veolia Eau- Compagnie Générale des Eaux par contrat qui a pris effet le 1^{er} Janvier 2006 pour une durée de 12 ans.

PRODUCTION : 4 ressources

- Propres au syndicat : la Fontaine à Dompierre s/ Charente (229 658 m3 d'eau traitée)
- Des importations des collectivités voisines :
- Saintes : 96 388 m3
- Sivom du Cognacais : 66 717 m3
- Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime : 243 672 m3

DISTRIBUTION – réseau de 255.3 km

Les abonnés domestiques ont consommé en 2010, 534 933 m3 (en baisse de 0.13% par rapport à 2009), soit en moyenne 129 litres/habitant/jour.

Monsieur de ROUX souligne que la consommation d'eau est régulièrement en baisse depuis plusieurs années.

Le SIAEP obtient un rendement assez bon en raison de l'effort en limitation des pertes et de la baisse de la consommation au robinet.

QUALITE : le bilan fourni par la DDPP indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

PRIX :

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé)

Un abonné domestique consommant 120 m3 paiera en 2011 entre 234.84 € et 241.30 € TTC avec une variation par rapport à 2010 comprise entre 3.20 % et 5.52 %

Sur ce montant 39% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 42 % reviennent à la collectivité pour les investissements, et les taxes s'élèvent à 19%.

Sur la Commune de CHANIERES, l'évolution du prix du service de l'eau hors assainissement (redevances comprises, par m3 et pour 120m3 est la suivante :

Prix du service de L'eau	Volume	Coût au 01/01/2011	Montant au 01.01.2010	Montant au 01.01.11	N/N1%
Production et distribution de l'eau			194.98	198.14	1.68
Part du délégataire			91.44	93.38	2.12
Abonnement			38.20	39.02	2.15
Consommation		0.4530	53.24	54.36	2.10
Part Collectivité			100.30	101.28	0.98
Abonnement			20.42	25.68	1.01
Consommation		0.6300	74.88	75.60	0.96
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)		0.0290	3.12	3.48	11.54
Organismes Publics			26.76	30.60	14.35
Lutte contre la pollution		0.1960	26.76	30.60	14.35
TOTAL € HT			221.62	241.32	3.21
TVA			12.19	12.58	3.20
TOTAL TTC			233.81	241.32	3.31
Prix TTC du service au m3 pour 120m3			1.95	2.01	3.08

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve le rapport annuel 2010 sur l'eau qui lui a été présenté.

RAPPORT ANNUEL 2010 SUR L'ASSAINISSEMENT

Monsieur de ROUX présente au Conseil Municipal le rapport annuel du service d'assainissement établi par le Délégué VEOLIA.

Ce service délégué, confié à VEOLIA EAU, concerne la collecte et la dépollution des eaux usées des 3389 habitants de Chaniers.

Le patrimoine du service est constitué de :

- 30km de canalisations constituant le réseau de collecte hors branchements, des eaux usées de type séparatif,
- 18 postes de relèvement,
- 2 usines de dépollution d'une capacité totale de 3 200 équivalents habitants.

La gestion du service a été déléguée dans le cadre d'un contrat de type affermage en date du 01.07.2006.

LES ABONNES ET L'ASSIETTE

Année	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'abonnés	1002	1028	1042	1058	1106	4.5%
Assiette de la redevance (m3)	77 263	88 842	90 396	89 061	87 955	-1.2 %

LA DEPOLLUTION

Station d'Épuration - Le Bourg

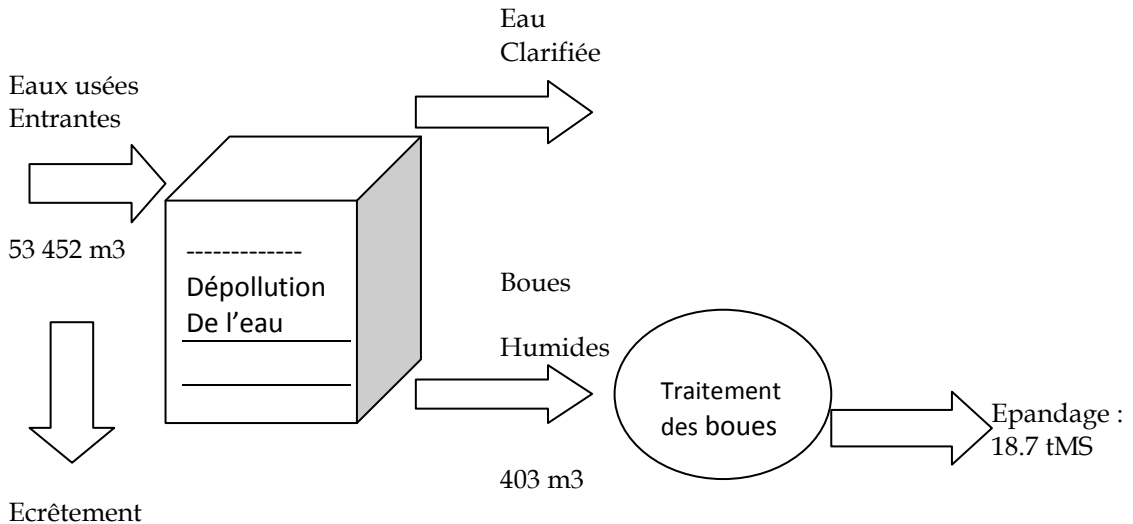
Capacité nominale : 1700 équivalent habitants

Volumes entrants : 53 452 m³

Débit moyen journalier : 146 m³/j

Boues humides : 403m³

Matières sèches 18.7 tonnes



Evolution de la charge entrante :

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Volume entrant (m³/j)	142	150	144	129	146
Capacité hydraulique	340	340	340	340	340
Charge DB05 entrante (kg/j)	47	52	39	50	40
Capacité épuratoire (kg/j)	102	102	102	102	102

La station est à environ 60% de sa capacité épuratoire.

Station d'Épuration - Quartier Nord Ouest

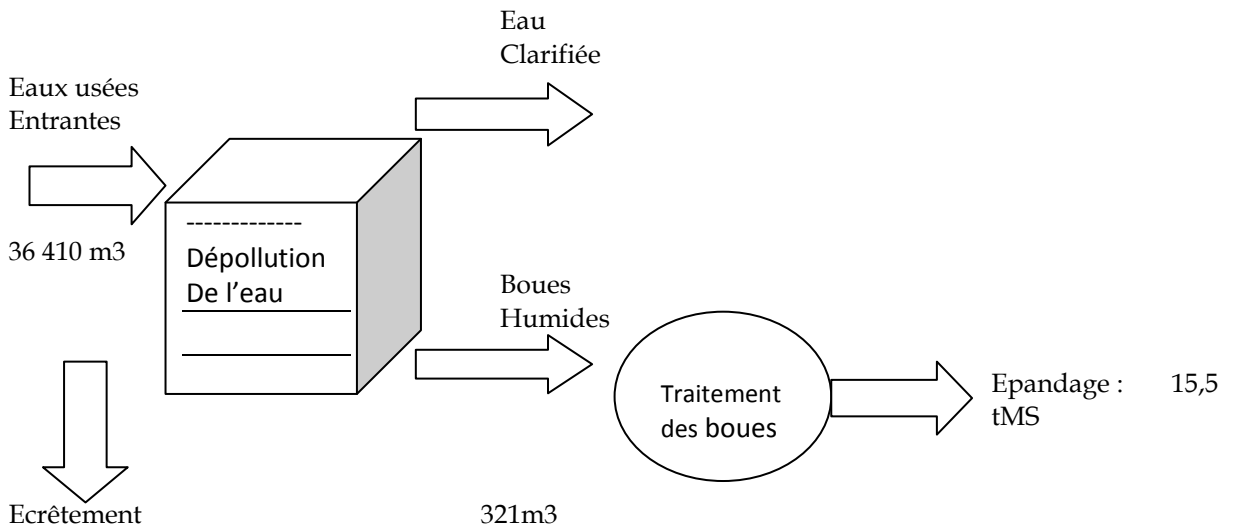
Capacité nominale : 1500 équivalent habitants

Volumes entrants : 36 410m³

Débit moyen journalier : 100 m³/j

Boues humides : 321 m³

Matières sèches 15.5 tonnes



Evolution de la charge entrante :

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Volume entrant (m3/j)	110	128	125	111	100
Capacité hydraulique	300	300	300	300	300
Charge DB05 entrante (kg/j)	59	54	49	46	32
Capacité épuratoire (kg/j)	90	90	90	90	90

La station est à environ 50% de sa capacité épuratoire.

Boues évacuées sur l'ensemble des deux stations d'épuration :

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Boues évacuées (tonnes en matières sèches)	32.7	31.2	35.0	34,3	34.2
Usine de dépollution Chaniers Bourg	18.6	17.9	19.1	19,2	18.7
Usine de dépollution Chaniers Nord-Ouest	14.1	13.3	15.9	15,1	15.5

EVOLUTION DU PATRIMOINE RESEAU

Année	2006	2007	2008	2009	2010	N/N1
CANALISATIONS						
Longueur totale du réseau	29.8	29.8	29.8	29,8	30.0	0.0%
BRANCHEMENTS						
Nombre de branchements	949	955	971	981	997	1.0%
OUVRAGES ANNEXES						
Regards de visite	517	517	517	517	517	0.0%
Déversoir d'orage	2	2	2	2	2	0.0%

LES TRAVAUX

Travaux de renouvellement

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (en ml)	29767	29767	29842	29842	29993
Longueur renouvelée (en ml)			90	0	0

Station de dépollution du Bourg :

Renouvellement moteur turbine d'aération
Remplacement de cartes sur les télétransmissions
Renouvellement de l'hydraulique de poste de recirculation
Renouvellement de la pompe N°2 du poste principal

Poste de relèvement

PR LA BAINE : renouvellement de la pompe 1
PR CHEZ CORBIN : remplacement des roues et dispositif de coupe pompes 1 et 2

Travaux neufs

Impasse Bertaud : 25 m
Rue du Colombard : 32 m
Chemin des Palombes : 40 m
Chemin des Civelles : 54 m

LE PRIX DU SERVICE du poste principal

Sur la commune de Chaniers, l'évolution du **prix du service de l'assainissement collectif** (redevances comprises, mais hors eau) par m3 et pour 120m3, au 01 Janvier est la suivante :

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01.01.2010	Montant au 01.01.11	N/N-1
Part du délégataire				160.45	
Abonnement			156.82	16.10	2.31 %
Consommation	120	1.2029	15.74	144.35	2.29 %
			141.08		2.32 %
Part Collectivité	120		176.80	178.60	1.02%
Abonnement			47.56	48.04	1.01%
Consommation		1.0880	129.24	130.56	1.02%
Organismes Publics			20.88	23.52	12.64%
Modernisation du réseau de collecte	120	0.1960	20.88	23.52	12.64%
TOTAL € HT			354.50	362.57	2.28%
TVA			19.50	19.94	2.26%
TOTAL TTC			374.00	382.51	2.28%
Prix TTC du service au m3 pour 120m3			3.12	3.19	2.24%

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve le rapport annuel 2010 sur l'assainissement qui lui a été présenté.

BILANS DE LA SEMIS SUR LES DIVERSES OPERATIONS DE CONSTRUCTION

Monsieur de ROUX indique que la Semis a fait parvenir le bilan et le compte de résultat 2010 concernant les programmes locatifs réalisés à Chaniers.

- 4 logements locatifs sociaux à La Baine
- 2 logements locatifs sociaux Place de la Seigneurie/Rue St Antoine
- 9 Logements locatifs sociaux – Rue des Sables
- 5 logements locatifs sociaux Avenue Charles de Gaulle

Compte tenu de la modification des règles d'amortissement, Monsieur de ROUX propose que la SEMIS donne des explications sur ces bilans afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Monsieur FOURRÉ rappelle qu'un recensement des nids de frelons asiatiques a été lancé auprès des communes par la Préfecture.

Sur Chaniers depuis 2010, 22 nids ont été déclarés dont 16 cette année.

Il informe le Conseil que le Département a décidé, afin de lutter contre la propagation du frelon asiatique, de mettre en place une aide financière à la destruction des nids.

Il s'agit d'une aide aux communes d'un montant maximal par nid de 135 € ou 220 € en d'utilisation d'une nacelle.

Cette destruction doit être réalisée par une entreprise spécialisée signataire de la charte de bonnes pratiques proposée par le Département.

Le particulier contacte la commune qui atteste de la présence du nid et procède à la destruction en faisant appel à une entreprise agréée spécialisée dans ce type de travaux ou à une association apicole habilitée signataire de la charte de bonnes pratiques proposée par le Département.

Le dossier de demande de subvention comprenant la demande de subvention de la commune auprès du Conseil Général, l'attestation de présence d'un nid de frelons asiatiques, les justificatifs de l'intervention de l'entreprise ou de l'association, est adressé pour instruction au Conseil Général afin d'être soumis à l'examen de la Commission Permanente qui décide de l'octroi de la subvention.

Monsieur FOURRÉ propose que soient traités limitativement les nids situés à proximité des habitations ou présentant un danger pour la sécurité publique.

Madame CHARRIER tient à souligner que le budget 2011 ne prévoit pas cette dépense

et qu'il est difficile de prendre un engagement lorsque les crédits ne sont pas ouverts.
Monsieur de ROUX est partisan d'ouvrir une ligne de crédit sur le prochain exercice.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, constatant que le budget 2011 ne prévoit pas de crédits pour cette opération et considérant que la lutte contre le frelon asiatique est nécessaire pour la sécurité publique et pour la protection des abeilles, décide d'inscrire au budget 2012 un crédit de 2000 € s'inscrivant dans le dispositif du Conseil Général.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur de ROUX rappelle que M. POUYANE, Trésorier Principal, Receveur Municipal, a pris ses fonctions au 1^{er} Janvier 2011 en remplacement de Monsieur AUSSOLEIL.

Il propose de lui allouer une indemnité de conseil au taux de 100% (Pour mémoire le montant de cette indemnité s'élevait en 2010 à 675 €) et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de **45 €**.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

COMPTABILITE : VIREMENTS DE CREDITS

Madame CHARRIER indique qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants afin de régler diverses factures :

- Branchements eau et électricité de la maison d'habitation 12 rue Abbé Vieuille :
 - Art 2031 – 234 (Dép) Frais d'études terrains A.Vieuille - 2 200
 - Art 21318-119 (Dép) Autres bâtiments publics + 2 200

- Aménagement du parking de la nouvelle salle des fêtes : pose de dalles, plantations d'arbres, travaux supplémentaires pour l'aménagement et acquisition d'un véhicule d'occasion pour les services techniques :
 - Art 2315-228 (Dép) Trvx voirie - 28 000
 - Art 2315-231 (Dép) Parking salle associative + 20 000
 - Art 2182-227 (Dép) Trvx voirie + 8 000

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits proposés

Monsieur de ROUX souligne qu'il faut terminer les abords de la salle des fêtes, Chemin des Prises afin de la proposer à la location.

Monsieur RICHON fait remarquer qu'à l'origine il ne s'agissait pas d'une salle des fêtes mais d'une salle associative.

Monsieur de ROUX rappelle que la salle des fêtes du bourg n'est pratiquement plus louée pour les fêtes et anniversaires car son utilisation est limitée à 2 heures du matin, en raison des plaintes résultant du bruit. Il avait été alors décidé d'ouvrir la salle située à côté des ateliers.

Pour ce faire, des travaux d'aménagement ont été entrepris (entrée séparée, parking, achat de mobilier, ...).L'opération a été plus chère que prévu car l'appel d'offres a dépassé le coût d'objectif. La plantation d'arbres de haute tige va être réalisée prochainement afin d'isoler la salle.

Monsieur FOURRÉ fait remarquer que la capacité d'accueil est inférieure à la salle du bourg. Monsieur GATINEAU indique qu'il s'agit d'une salle spacieuse et tranquille.

Monsieur de ROUX indique que la salle devrait être livrée d'ici un mois.

Madame CHARRIER souligne qu'il faut établir un règlement d'utilisation et fixer les tarifs de location.

PAYS DE SAINTONGE ROMANE : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur de ROUX informe le Conseil que la Ville de Saintes a signifié au Pays de Saintonge Romane la fin du bail des locaux qu'il occupait Villa Musso, au 31 Décembre prochain.

Lors de la réunion du 27 Mai 2011, le comité syndical a décidé de déménager dans de nouveaux bureaux sis 7 Rue des Fougères à Saintes, Parc Atlantique.
Le changement de siège social entraîne une modification des statuts et nécessite que chaque collectivité membre se prononce sur cette modification.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la modification des statuts proposée.

SYNDICAT DES EAUX : ADHESION DES COMMUNES (SAINTES, ANNEPONT ET BOIS PLAGE EN RE)

Monsieur de ROUX donne lecture de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au cours de sa réunion du 15 Juin dernier acceptant l'adhésion de 3 nouvelles collectivités, à savoir :

- LE BOIS PLAGE EN RÉ et SAINTES pour la compétence « service public de contrôle, d'installation et de gestion des équipements non collectifs d'assainissement »
- ANNEPONT pour la compétence « Organisation générale du service – financement des investissements d'eau potable » et pour la compétence optionnelle « Exploitation du service d'eau potable ».

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion des Communes de SAINTES, LE BOIS PLAGE EN RÉ et ANNEPONT au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS AVEC LA COMMUNE DE ST SEVER DE SAINTONGE

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune de SAINT SEVER DE SAINTONGE met à la disposition des équipes de l'AS Foot de Chaniers son terrain de foot avec les équipements moyennant une participation de la Commune de Chaniers d'un montant de 400 €. A cet effet, une convention a été signée avec la Mairie de Saint SEVER DE SAINTONGE pour la période du 15 Octobre 2010 au 15 Septembre 2011.
Il est proposé de renouveler cette convention pour la nouvelle saison.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec la Mairie de SAINT SEVER et l'AS FOOT.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS

Monsieur de ROUX rappelle l'accord intervenu avec la Société INFO COM qui met gratuitement à la disposition de la Commune un Minibus de 9 places financé par des sponsors dont les encarts publicitaires figurent sur le véhicule.

Ce véhicule doit être livré très prochainement.

Un cocktail réunissant les sponsors et les élus sera organisé afin de remercier les annonceurs.

Monsieur de ROUX indique que l'idée est de mettre ce minibus, prioritairement, à la disposition du périscolaire, sous la responsabilité de l'animateur, Alexandre Giraud, qui établira une fiche d'utilisation.

L'utilisation de ce véhicule peut être étendue à d'autres demandeurs tels que les écoles, les associations sportives et culturelles) pour des missions liées à leurs activités.

Un projet de charte relative aux modalités de prêt a été établi dont il est donné lecture.

Monsieur CANUS demande comment se passera la mise en disposition du véhicule lorsque par exemple une association en aura besoin le samedi et une autre le dimanche.

Madame CHARRIER indique que l'on avisera au vu des demandes présentées et que chaque cas sera étudié.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la mise en place de la charte pour l'utilisation du minibus et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

CONVENTION SERVITUDE GAZ

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal qu'une convention de servitude pour le réseau de distribution publique de gaz a été passée avec GDF en vue de la pose d'une armoire pour purge encastrée dans le mur du cimetière (parcelle AZ 173). Cette convention doit être régularisée par acte authentique par devant le notaire de GrDF. Les frais de cet acte sont à la charge de GrDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

ASSAINISSEMENT PLUVIAL CHEZ CORBIN

Monsieur de ROUX rappelle que les eaux pluviales du village de Chez Corbin se déversent sur les terrains situés en contrebas du Chemin des Alouettes.

Pour améliorer l'assainissement pluvial, une canalisation avait été installée sur les parcelles cadastrées BH 729 et 732, appartenant alors à M. SALMONIE avec lequel une convention avait été signée.

Cette convention stipulait que la Commune était chargée d'une part, de réaliser un réseau d'eaux pluviales sur la propriété de l'intéressé et d'autre part, d'en assurer l'entretien et les réparations.

Or ces parcelles ont été vendues et l'acquéreur a demandé la rédaction d'une nouvelle convention à son nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour signer une nouvelle convention avec le propriétaire des parcelles BH 729 et 732.

CONVENTION POUR POSE PANNEAU PUBLICITAIRE

Monsieur de ROUX indique que L'Entreprise PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE se propose d'implanter un abri-bus et un planimètre.

L'abri-bus a été installé Chez Corbin.

Le planimètre sera mis en place au carrefour de l'avenue des 2 Charentes et de l'avenue du 8 Mai devant la boulangerie, perpendiculairement au trottoir.

Ces dispositions font l'objet d'une convention d'occupation d'une durée de 12 ans

L'installation du matériel, l'entretien et les réparations sont à la charge de l'entreprise.

Madame CHARRIER indique qu'il convient de contrôler si le passage d'une poussette ou d'un fauteuil roulant restera possible et s'il n'y aura pas de gêne pour l'installation du marchand d'huîtres. Sinon, il faudra éventuellement l'implanter du côté de la fontaine.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'implantation du planimètre sous réserve qu'elle ne gêne pas le passage sur le trottoir et mandate Monsieur le Maire en vue de signer la convention à intervenir.

Madame MICHAUD indique que le Conseil Général et KEOLIS ont modifié le circuit des transports scolaires. Ainsi au Village de Chez Corbin, l'arrêt de bus a été déplacé Chemin des Alouettes et celui de Chez Bertaud enlevé du terre-plein central pour être réinstallé à droite du chemin Bertaud.

L'abri-bus situé Route des Vergers doit être transféré Route de la Chapelle face au Chemin Vallet.

QUESTIONS DIVERSES

CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE SALAIRE M.N.T. – AVENANT

Monsieur de ROUX indique que la Commune a adhéré auprès de La MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE à un contrat de prévoyance collective maintien de salaire qui permet de garantir en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident, l'indemnisation de la perte de salaire des employés communaux.

La MNT fait parvenir un avenant à ce contrat en vue de modifier les conditions générales du contrat afin d'intégrer les nouvelles données émanant de la loi du 9 Novembre 2010 portant réforme des retraites (âge de la retraite porté de 60 à 62 ans) et de modifier le taux de cotisation qui passe de 1.86 à 1.90

Cet avenant prend effet au 1^{er} Janvier 2012.
Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat MNT.

INTERVENTION DES CONSEILLERS :

Madame CHARRIER indique que Madame GRELET lui a soumis le problème du Chemin de la Motte dans lequel des voitures s'enlisent régulièrement.
En effet, ce chemin est goudronné seulement dans la première partie.
Le Conseil Municipal décide d'interdire la circulation sur ce chemin à l'exception des engins agricoles.
Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

Madame MAUREL demande que l'abri-bus des Métrelles soit réinstallé. En effet, 6 enfants prennent le car à cet arrêt.

Monsieur FOURRÉ rappelle l'opération « distribution de composteurs » annoncée dans le bulletin qui s'est déroulée le 27 août à la déchetterie. Cette opération a été un succès puisque plus de 80 composteurs ont été distribués. Des personnes déjà dotées de cet équipement se sont déplacées pour avoir plus d'informations sur les techniques du compostage.
Au total plus de 450 composteurs équiperont les 1700 foyers chagnolais.

Monsieur MACHEFERT signale que le virage du Chemin des Verdillières est accidentogène. En effet, depuis la mise en place de la buse pour les eaux pluviales, il a constaté un affaissement de la berne.
Il convient de procéder aux travaux nécessaires et en attendant de sécuriser les lieux.

Madame MICHAUD fait part du déroulement de la rentrée des classes.
Les effectifs sont stables sauf à la maternelle Ronsard où ils sont en baisse.
Elémentaire Ronsard : 127
Maternelle Ronsard : 61
Ecole Pasteur 126
Elle souligne les problèmes rencontrés par les écoles depuis la suppression du poste de la personne en charge de la maintenance informatique, détachée par l'Inspection.

Monsieur CANUS indique que le forum des associations qui avait lieu samedi après-midi a reçu de nombreux visiteurs et que les associations chagnolaises y étaient très bien représentées. Devant ce succès, il indique qu'il convient d'organiser cette manifestation le samedi après-midi.

La séance est levée à 23 h 25

Le secrétaire de séance,

Eric RICHON